

**Compte-rendu du comité de la concertation LGV PACA**  
**du 7 octobre 2011**

Participants :

Sous la présidence de M. Hugues Parant, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagné de M. Gilles Barsacq, secrétaire général pour les affaires régionales, les participants à la réunion du comité de la concertation LGV PACA qui s'est tenue le 7 octobre 2010 sont :

**Commission Nationale du Débat Public ( C.N.D.P.) :**

- M. Philippe Marzolf, vice-président

**Collectivités co-financeurs :**

- Conseil régional, M. Jean-Yves Petit, vice-président, et M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission,
- Conseil général des Bouches du Rhône, M. Jean-Marc Albert,
- Conseil général du Var, M. Robert Gontier,
- Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, M. Vincent Touze,
- Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, M. Olivier Crouzier,
- Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller.

**Services de l'Etat :**

- DREAL, M. Michel Martin et M. Marc Nolhier,
- DDTM 13, M. Serge Castel,
- DDTM 06, M. Jean-Marie Carteirac,
- Préfecture 83, Mme Myriam Fabre,
- SGAR, M. Antoine Pinasseau.

**RFF :**

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de la mission LGV PACA,
- Mme Carole Teissedre, responsable de la communication,
- M. Bernard Couvert, Artelia, directeur de la mission d'AMO-G,
- M. Alain Dessagne, KFH, directeur de la mission d'AMO-C.

En propos introductifs, M. le Préfet souligne l'intérêt du comité de la concertation qui permet de suivre un processus de concertation vivant et original, où les rôles sont bien distribués :

- animation de la concertation par Réseau ferré de France ;
- gestion par les préfets à l'échelle de leur département ;
- évaluation de la concertation par le garant désigné par la C.N.D.P.

M. le Préfet formule ensuite trois priorités pour la concertation en cours :

- **En faire un moment fort de pédagogie**, notamment sur les enjeux sous-jacents du projet, à savoir le développement des trains du quotidien et la constitution de l'arc méditerranéen,
- **Conserver le calendrier fixé** pour éviter les interférences avec les débats de la campagne présidentielle,
- Au terme de la période d'expression du public, **donner toute sa place à la réflexion** pour exploiter au mieux l'ensemble des apports de la concertation avant de décider.

M. le Préfet donne ensuite la parole au vice-président de la Région.

M. Jean-Yves Petit souligne la dimension globale d'un projet qui n'est pas qu'une ligne nouvelle, et l'importance d'apporter des réponses aux acteurs ayant soumis des propositions, notamment en ce qui concerne les questions liées au fret transfrontalier et autour des agglomérations. Il demande que l'information n'oublie pas les futurs riverains qui pourraient être concernés par l'infrastructure nouvelle et que la réflexion soit poursuivie sur les besoins du réseau classique, en particulier dans le cadre des études sur le scénario dit zéro.

M. Philippe Marzolf rappelle son rôle de garant qui consiste d'abord à se mettre à l'écoute des acteurs. Il rapporte les principales remarques du collège des acteurs à ce titre :

- maintenir le temps de la concertation tel qu'énoncé dans la charte de la concertation (mars 2012)
- créer un lien entre le collège des acteurs et le comité de pilotage du projet pour garantir la transmission des avis et propositions des acteurs aux décideurs.

S'agissant de la concertation sur la section Nice-frontière italienne, il confirme que la C.N.D.P. a recommandé l'organisation par RFF, d'ici à la fin de l'année, d'un temps de concertation spécifique dont il est le garant désigné. Les deux concertations – sur le projet LGV PACA et sur son prolongement jusqu'à la frontière italienne – ont vocation à se rejoindre en vue du projet d'ensemble à présenter à l'enquête d'utilité publique.

Sur la question du calendrier de la concertation, M. le Préfet souligne qu'il convient de distinguer la phase de recueil des avis et des propositions du public, de celle de la phase d'exploitation des apports de la concertation qui lui succède. **Il confirme que la première étape se déroulera jusqu'à la fin décembre, et que le garant sera associé à la seconde.** Cette seconde étape, essentielle à une prise de décision éclairée, suppose en effet une analyse approfondie des choix issus de la concertation, mais aussi des enjeux financiers qui en découlent. Le calendrier de la concertation, et en particulier la date de réunion du comité de pilotage qui choisira le scénario et le fuseau associé à soumettre à l'approbation ministérielle, tiendra nécessairement compte de la durée de cette étape d'analyse.

#### **A PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA CONCERTATION**

RFF (M. Jean-Michel Cherrier) rappelle l'organisation de la concertation et son calendrier. Il détaille les actions de concertation conduites dans les trois départements, sous la forme de rencontres avec les élus, de comités territoriaux, de réunions publiques, de groupes de travail géographiques et thématiques. Il évoque les actions de communication entreprises pour faire participer le public et lui rendre compte des résultats de la concertation : diffusion de documents écrits, campagne de communication dans la presse régionale sous forme d'affichage, d'annonces dans la presse, de spots à la radio, refonte du site Internet projet pour assurer une large diffusion des informations.

**Au cours de la discussion, les interventions ont porté sur :**

##### **1 - La participation à la concertation**

M. Guy Muller fait part des différences qu'il note dans la représentation des acteurs, les acteurs ayant une dominante souvent plus technique dans les Alpes-Maritimes que dans le Var. Il souligne par exemple que le rappel du scénario Côte d'Azur correspond, dans les Alpes Maritimes, au souhait d'un temps de parcours performant, alors que dans le Var, certains l'évoquent toujours comme alternative au projet actuel.

M. Robert Gontier voit un signe encourageant dans le doublement de la participation dans les groupes de travail entre la première et la deuxième session.

M. Jean-Yves Petit souligne que la participation différenciée entre départements traduit bien le niveau de préoccupations des populations

## 2 – La diffusion des études

M. Philippe Marzolf souligne que les acteurs souhaitent pouvoir consulter l'intégralité des études et pas seulement les éléments de synthèse.

En réponse à ce souhait, considéré également comme légitime par M. Jean-Yves Petit et M. Gilles Barsacq, M. Jean-Michel Cherrier propose de diffuser aux acteurs l'intégralité des documents fournis aux cofinanceurs, à l'exception des documents de travail intermédiaires fournis au jour le jour par les bureaux d'études dans l'exercice de leur mission. Il fait remarquer qu'aucun autre projet de LGV n'a donné lieu à une diffusion de documents aussi large.

En réponse aux questions techniques et aux propositions émanant des acteurs, RFF mettra sur la table l'ensemble des données techniques disponibles. **Ces propositions sont validées en séance.**

## 3 – L'information du public

M. Robert Gontier souhaite que, tout comme pour la zone d'études, RFF éclaire les raisons ayant conduit au choix des fuseaux qui seront présentés à la concertation.

M. Jean-Marie Carteirac propose de bien distinguer les sujets incontournables et de les renseigner le plus complètement possible.

M. Vincent Touze juge décevante la participation à la réunion publique de Marseille. Il note une asymétrie d'information entre d'une part, les publics mobilisés contre le projet et d'autre part, les maires et leurs populations qui ne connaissent du projet que la zone d'études. Pour la concertation sur les fuseaux, il demande à RFF de bien informer ces maires préalablement aux réunions des groupes de travail et d'éclairer des notions encore floues comme l'inscription d'une nouvelle infrastructure dans les emprises existantes.

Répondant au souhait de M. Gilles Barsacq, M. Jean-Michel Cherrier propose d'envoyer aux maires de la zone d'étude et aux acteurs des groupes de travail une information détaillée sur les fuseaux à la suite du comité territorial. Les équipes territoriales de RFF se tiendront à la disposition des maires pour leur apporter tout complément d'information.

## 4 – Concertation Nice-Italie

Répondant à M. Guy Muller qui constate un déficit d'information sur le sujet, M. Philippe Marzolf se propose de recueillir les attentes de quelques acteurs sur les modalités de la concertation à organiser par RFF. Il envisage à ce stade des réunions spécifiques de lancement et une réunion publique de clôture.

## **B PRESENTATION DES DEMANDES EMANANT DU COLLEGE DES ACTEURS**

M. Jean-Michel Cherrier fait état des demandes formulées par le collège des acteurs du 28 septembre 2011 et des réponses qu'il a déjà pu apporter aux acteurs :

- Explication sur la réduction du temps initial d'une concertation, jugée elle-même trop rapide
- Incompatibilité des temps d'appropriation des études en regard des décisions à prendre
- Diffusion sur le site Internet des contributions faites par des acteurs dans les groupes de travail géographiques et thématiques
- Réduction des délais de mise en ligne des comptes-rendus
- Accès du collège des acteurs à M. le Préfet et au comité de pilotage
- Confirmation de la communication du compte-rendu du collège des acteurs à M. le Préfet, président du comité de pilotage
- Explication sur la non participation de l'association Stop TGV Coudon au comité territorial du Var
- Communication partagée sur le projet entre RFF et les acteurs (conférence de presse commune)
- Explication sur l'articulation entre groupe géographique, groupe thématique et comité thématique.

**Au cours de la discussion, les précisions suivantes ont été apportées :**

Communication partagée sur le projet entre RFF et les acteurs :

RFF n'est pas favorable à la tenue d'opération de presse en commun : des tribunes bien différenciées existent déjà dans les médias. Elles participent à la clarté du débat citoyen.

Articulation entre groupe géographique, groupe thématique et comité thématique :

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que le comité thématique est un outil de la maîtrise d'ouvrage destiné à l'aider dans la conduite des études. Les groupes géographiques et thématiques sont des outils de la concertation destinés à recueillir les avis et remarques des acteurs.

Durée de la concertation :

A la suite du propos introductif de M. le Préfet, M. Gilles Barsacq rappelle que la durée totale de la concertation comprend le temps du recueil des avis et propositions ainsi que le temps de réflexion sur les apports de la concertation. Cette durée totale ne peut être précisée à ce jour : elle dépendra de l'avancement de cette réflexion qui permettra aux cofinanceurs un choix éclairé, et qui justifiera la tenue du comité de pilotage.

Accès du collège des acteurs à M. le Préfet et au comité de pilotage :

Philippe Marzolf propose que le compte-rendu du présent comité de la concertation soit diffusé aux membres du collège des acteurs.

M. Gilles Barsacq propose que la date du prochain collège des acteurs soit fixée de façon à permettre à M. le Préfet d'y assister.

Non participation de l'association Stop TGV Coudon au comité territorial du Var :

Mme Myriam Fabre explique qu'à la différence des groupes de travail où l'entrée est largement ouverte, une répartition équilibrée des collèges doit être respectée au sein du comité territorial. Cela a conduit à privilégier un multiple de 3 pour toutes les structures représentées : 3 co-financeurs, 3 services de l'Etat, 3 représentants des acteurs économiques. Seule la représentation des EPCI (pour la représentation des élus non co-financeurs) est devenue plus importante afin d'assurer la couverture de la totalité du territoire concerné par le fuseau. C'est pour cette raison que le nombre de 3 a également été retenu pour les associations.

Les autres demandes exprimées sont validées en séance (communication du compte-rendu du collège des acteurs à M. le Préfet, diffusion sur le site Internet des contributions faites par des acteurs dans les groupes de travail géographiques et thématiques, réduction des délais de mise en ligne des comptes-rendus).